

Enroulement chlorotique de l'abricotier

Candidatus Phytoplasma prunorum, synonyme: dépérissement de l'abricotier

Auteur·e·s: Joana Weibel, Beatrix Buchmann, Markus Bünter, Christophe Debonneville, Barbara Egger et Patrik Kehrl

La bactérie *Candidatus Phytoplasma prunorum* est responsable de l'enroulement chlorotique de l'abricotier, aussi appelé dépérissement de l'abricotier. Elle est surtout présente en Valais et entraîne des dommages parfois importants (chute précoce des fruits, baisse de la qualité, dépérissement de l'arbre) aux abricotier, aux pêchers, aux mirabelliers et aux pruniers japonais. D'autres espèces de *Prunus* peuvent être porteuses asymptomatiques. Il n'existe pas de traitement curatif contre cette maladie, mais des mesures préventives sont possibles. Depuis le 1^{er} janvier 2020, la bactérie a un statut d'organisme réglementé non de quarantaine (ORNQ) et n'est donc plus soumise à l'obligation de déclaration et de lutte.

Généralités

Plusieurs phytoplasmoses, dont l'enroulement chlorotique de l'abricotier (European stone fruit yellows phytoplasma, ESFY) sont mentionnées depuis les débuts de l'arboriculture suisse. En 1950, les phytoplasmes sont encore décrits comme des organismes de type mycoplasme, apparentés aux virus. Leur dénomination actuelle, phytoplasme, est utilisée depuis 1990 environ. Les phytoplasmes sont des bactéries de la classe des *Mollicutes*. Dépourvus de paroi cellulaire, ils sont des parasites obligatoires du phloème des plantes-hôtes qu'ils infectent.

L'agent pathogène de l'ESFY, *Candidatus Phytoplasma prunorum*, était considéré comme organisme de quarantaine jusqu'en 2019. Avec l'entrée en vigueur du nouveau droit sur la santé des végétaux au 1^{er} janvier 2020, son statut est passé d'organisme de quarantaine à organisme réglementé non de quarantaine (ORNQ). Ce changement implique que l'ESFY n'est plus soumis à l'obligation de déclaration et de lutte, sauf pour les entreprises agréées pour la délivrance du passeport phytosanitaire.

Dans notre pays, l'ESFY concerne principalement le canton du Valais. Une contamination peut entraîner d'importants dommages aux abricotiers (*Prunus armeniaca*), aux pêchers (*P. persica*), aux mirabelliers (*P. domestica* ssp. *syriaca*) et aux pruniers japonais (*P. salicina*). D'autres espèces de *Prunus* peuvent être porteuses asymptomatiques de l'ESFY. D'autres plantes ont aussi été signalées comme sensibles à l'ESFY (*Fraxinus excelsior*, *Rosa canina*, *Celtis australis*).



Fig. 1: *Cacopsylla pruni*, psylle vecteur de l'ESFY.



Fig. 2: Symptômes de l'enroulement chlorotique de l'abricotier: débournement prématuré des feuilles (à gauche), feuilles jaunissantes (chlorotiques) et enroulées (à droite). Photos: Mauro Genini, SPC Valais.

Évolution de la maladie

La maladie est transmise par deux biotypes du psylle du prunier (*Cacopsylla pruni*, fig. 1) ainsi que par le greffage de matériel végétal contaminé (porte-greffes et rameaux greffons). La propagation des phytoplasmes par anastomose racinaire, comme c'est le cas pour d'autres phytoplasmes, n'a pas été démontrée jusqu'ici, mais n'est pas exclue. La transmission par des outils de taille n'a pas non plus été démontrée.

Après avoir hiverné en moyenne montagne, les psylles adultes, dont certains sont porteurs du phytoplasme, redescendent en plaine au début du printemps (février/mars). Une petite partie d'entre eux s'installent dans les vergers de *Prunus*, mais la plupart se reproduisent dans les prunelliers (*Prunus spinosa*). Ceux-ci peuvent être infectés par l'enroulement chlorotique sans toutefois présenter de symptômes. Les jeunes adultes de la génération suivante y contractent le phytoplasme et retournent en moyenne montagne pour y passer l'été, l'automne et l'hiver sur des conifères. Ce n'est qu'après cette phase de latence que la quantité de phytoplasmes dans les psylles est suffisante pour permettre leur transmission au printemps suivant.



Lorsqu'un arbre est atteint, le phloème infecté se nécrose et s'engorge de callose, entraînant le dépérissement progressif de l'arbre. En hiver, chez les rosacées ligneuses, le phloème dégénère dans les parties aériennes. Les phytoplasmes migrent alors vers les racines, où des éléments fonctionnels du phloème persistent toute l'année. Ils y passent l'hiver et recolonisent les parties aériennes de la plante au printemps suivant.

Il est difficile d'établir un diagnostic clair des arbres malades sur la base de leurs symptômes. Dans le cas de l'abricotier, les symptômes varient en fonction de la sensibilité variétale, du porte-greffe utilisé ainsi que des conditions culturales et pédologiques locales. Sur les porte-greffes de pêcher, la maladie entraîne une mort rapide de l'arbre, alors que le dépérissement est plus lent sur les porte-greffes de type myrobolan.

Symptômes

Dans les pays comme la France, où le débourrement précoce des feuilles (dormance écourtée des bourgeons) en fin d'hiver est fréquent (fig. 2), le phénomène est considéré comme un symptôme fiable permettant un diagnostic visuel. En Suisse, et plus particulièrement en Valais où la maladie est principalement répandue, cette anomalie est rarement observée et ne permet donc pas de poser de diagnostic sûr.

Le symptôme qui donne son nom à la maladie touche les feuilles: celles-ci sont petites, jaunissantes (chlorotiques) et enroulées en forme de cône (fig. 2). Comparer les feuilles suspectes avec celles d'un arbre sain permet d'identifier ces symptômes sur le terrain.

La chute précoce des feuilles semble dépendre du porte-greffe (du genre *Prunus*, fig. 3).

On observe fréquemment une nécrose du phloème sous l'écorce (fig. 4), mais ce symptôme semble varier fortement selon la variété.

Les fruits se développent anormalement et tombent de manière précoce (fig. 4). Leur qualité gustative est médiocre. Selon la variété, la chaire autour du noyau peut brunir et/ou devenir spongieuse.



Fig. 3: Chute précoce des feuilles d'un arbre, comparé au reste du verger. Photo: Mauro Genini, SPC Valais.



Fig. 4: Phloème nécrosé sous l'écorce (à gauche), chute précoce des fruits (à droite). Photo: Mauro Genini, SPC Valais.

Stratégie de lutte

Il n'existe aucune méthode de lutte curative contre l'enroulement chlorotique de l'abricotier. La principale mesure préventive consiste à éviter l'introduction de matériel contaminé dans les vergers, en utilisant du matériel sain et certifié. Il est préférable de contrôler les vergers en automne, afin d'y déceler tout symptôme suspect. Il est recommandé en outre d'éliminer sans délai les arbres malades avec leurs racines. Le broyage, le compostage ou l'incinération du matériel contaminé garantissent l'élimination complète de l'agent pathogène.

L'efficacité d'une lutte directe contre les insectes vecteurs (psylles du prunier) sur la propagation de la maladie n'est pas établie.

En pépinière, la prophylaxie consiste à greffer les rameaux greffons d'abricotier, de pêcher et de prunier japonais sur des porte-greffes de pêcher afin de déceler rapidement les symptômes de la maladie.

Il est également préférable de tailler les rameaux greffons en janvier et février et d'effectuer les greffes manuelles en hiver. C'est en effet à cette période que la charge en phytoplasmes des greffons est la plus faible.

Impressum

Éditeur	Agroscope, Müller-Thurgau-Strasse 29, 8820 Wädenswil www.agroscope.ch
Infos	Service phytosanitaire Agroscope www.servicephytosanitaire.agroscope.ch
Rédaction	Joana Weibel, Erika Meili
Traduction	Service linguistique Agroscope
Source	OEPP (2021) <i>Candidatus</i> Phytoplasma prunorum. OEPP datasheets. Available online: https://gd.eppo.int
Download	www.onpd.agroscope.ch > Organismes réglementés non de quarantaine
Copyright	© Agroscope 2022

Ceci est une version actualisée de la fiche technique «Enroulement chlorotique de l'abricotier: *Candidatus* phytoplasma prunorum - European Stone fruit Yellows ESFY; synonyme: dépérissement de l'abricotier» de 2013 (Auteurs: Santiago Schaerer et Markus Bünler, Agroscope).

Exclusion de responsabilité

Agroscope décline toute responsabilité en lien avec la mise en œuvre des informations mentionnées ici. La jurisprudence suisse actuelle est applicable.